https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/loi-de-programmation-de-la-recherche-135-chaires-de-professeur-junior-pour-accompagner-la-recherche-84224

Loi de programmation de la recherche : 135 chaires de professeur junior pour accompagner la recherche



La Loi de Programmation de la Recherche propose de créer 2000 chaires de professeur junior d'ici à 2030 pour accélérer la carrière académique de jeunes talents tout en leur confiant un accompagnement de 200 000 € en moyenne financés par l'ANR pour construire et décliner leurs activités de recherche.

Pour la deuxième vague de chaires de professeur junior, le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation a reçu 316 demandes de la part des établissements et des organismes de recherche.

Ces chaires de professeur junior constituent une nouvelle voie de recrutement sur projet de recherche et d'enseignement. Après évaluation de la valeur scientifique et de l'aptitude professionnelle de l'agent par une commission de titularisation, ces chaires permettent d'accéder, après une période de 3 à 6 ans, à un emploi titulaire dans les corps de professeurs des universités et assimilés ou de directeurs de recherche. Ce sont donc de nouveaux postes qui sont créés dans les établissements et les organismes de recherche

Après les 92 chaires en 2021, ce sont 135 chaires de professeurs juniors qui sont attribuées cette année afin de poursuivre les efforts de l'État en matière de recherche et de formation dans le supérieur. Ces chaires s'ajoutent à une campagne d'emploi 2022 en hausse de 19% pour les maîtres de conférence.

Cette mesure forte de la Loi de Programmation de la Recherche contribue à l'attractivité de jeunes scientifiques et à la création de recherche de très haut niveau faisant de nos laboratoires les fleurons de la recherche internationale.

Service presse du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI)